



www.ordicoupdepouce.fr
ordicoupdepouce@gmx.fr

06 66 97 15 22

FICHE n°1

Par sécurité, sauvegardez vos données

Bonjour à toutes et à tous, en cette nouvelle année, prenez de bonnes résolutions !

Je vous avais parlé d'envoi de "notes d'informations" informatiques pour vous sensibiliser à plusieurs choses. Et bien voilà, nous y sommes, c'est la première.

Autre que de vous aider, mon rôle est aussi de vous expliquer et vulgariser l'informatique.

Florence, le 19/01/22

En informatique, on n'est pas à l'abri d'une panne ou d'un dysfonctionnement, il est donc judicieux de sauvegarder régulièrement ses fichiers (documents administratifs, associatifs, photos de voyage ou des petits-enfants, musique, etc.). Ce sont les dossiers Documents, Images, Musique et Vidéos de votre ordi.

Côté messagerie, pensez à sauvegarder vos mails et vos contacts de messagerie (carnet d'adresses).

Côté Internet, c'est bien de sauvegarder ses sites préférés (favoris) et sauvegarder les mots de passe qui vous servent à vous identifier.

Parfois, des fichiers sont présents sur le Bureau et dans Téléchargements, peut-être serait-il bon de les sauvegarder aussi.

On peut effectuer cette sauvegarde, manuellement, en faisant un copier-coller des dossiers et fichiers sur un disque dur externe ou sur une clé USB. Vos données restent ainsi votre propriété, elles sont stockées sur un support externe mais elles restent en votre possession.

On peut ensuite améliorer cette sauvegarde en installant un logiciel de synchronisation qui permet d'actualiser chaque sauvegarde d'après les modifications réalisées depuis la précédente sauvegarde.

Une petite précision, on ne stocke jamais sa sauvegarde à côté de son ordinateur car en cas de vol, tout le multimédia peut être embarqué et vous n'avez plus rien. Mieux vaut stocker sa sauvegarde dans une autre pièce de la maison voir même la faire suivre si vous partez.

Une autre possibilité existe, sauvegarder ou stocker ses données directement dans le Cloud. Dans ce cas-là, vos données sont enregistrées sur un serveur extérieur appartenant à une société. Elles sont donc aussi en la possession de cette société. Là, vous n'avez pas le stockage à gérer, la société s'en charge pour vous.

Pour résumé, vous devez "mettre au chaud" vos données en cas de perte, casse ou pannes techniques de vos appareils numériques (ordinateur, téléphone, tablette).

Voilà, je vous laisse avec tout cela. Prenez le temps d'y réfléchir mais n'attendez pas les problèmes.

L'informatique permet de tout mettre au format électronique et simplifie grandement les échanges. Mais les risques de pertes de données informatiques sont bien réels et de plus en plus présents. Alors soyez prévoyants !

Infos complémentaires : <https://blog.ariase.com/box/dossiers/sauvegarde-donnees>